

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER DES USAGES CONDITIONNELS

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande d'autorisation d'exercer dans un pavillon à construire dans le square Viger à être situé sur le lot 1 284 519 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, rue Saint-Denis, l'usage « restaurant, traiteur », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 1^o de l'article 289 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1167199025];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 14 février 2017, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 28 janvier 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
M^r Domenico Zambito